

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025</p>
--	--

Date de convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES, Armelle POIRIER, Florence COSSARD

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
 Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Pascal Cailly
 Dominique CATEL

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	OBJET :
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE DES COMMUNES MEMBRES POUR LE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE FINANCIER DU S.I.E.A.B.V.V.

Un courrier de la Préfecture de Seine-Maritime a été adressé à l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne (S.I.E.A.B.V.V.) concernant le budget primitif 2025 adopté en déséquilibre. La Chambre Régionale des Comptes a été saisie afin de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre. Toutefois, la décision modificative adoptée par le conseil syndical s'est avérée insuffisante.

Monsieur le Préfet de Seine Maritime a donc procédé au règlement du budget du conseil syndical, par arrêté préfectoral, établi suivant les propositions formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Un ajustement des participations, nécessaires au recouvrement des charges du syndicat, a notamment été mis en œuvre. Celui-ci réévalue à la hausse la participation de l'ensemble des communes membres.

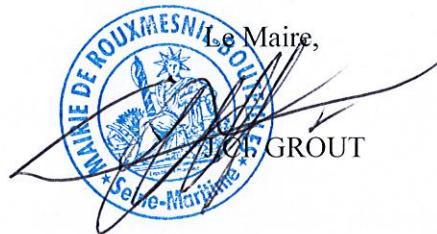
Pour la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles, le montant de la participation fixée par arrêté préfectoral est de 36.599,52 € pour l'année 2025. La participation inscrite au budget communal 2025 et versée à ce jour était de 7.043,40 €, soit un solde à verser de 29.556,12 €.

Mme Delahaye précise que la signature définitive pour la vente de la base est prévue le 31 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De verser le solde de la participation 2025 au S.I.E.A.B.V.V. pour un montant de 29.556,12 €
- Note qu'une décision modificative devra être adoptée pour intégrer cette nouvelle dépense.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20251006-60-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025
Publication : 16/10/2025